

**LA NOTION DE LEXIE : LA III^{ème} ARTICULATION
ET LES PARTIES DU DISCOURS**

Miro Kačić et Milena Žic Fuchs

Université de Zagreb, Institut de linguistique

Abstract : The notion of syntagmatic lexicalization : a possible III articulation and parts of speech. The claim of this paper is that world conceptualisation intermeshes with language specific determiners which together form the basis for a III articulation - the categorial categorization. The III articulation will be realized in different ways is reflected through syntagmatic lexicalization. These reflections will be shown on example from Croatian, French and English.

Keywords : III articulation, lexie, conceptualisation, parts of speech, Croatian, French, English.

La question du rapport entre le langage et la pensée est ancienne (presqu'autant) que la grammaire. On lui donne, souvent, le nom de conceptualisation.

Je me réjouis de lire dans le texte de Bernard Pottier (voir les textes des séances plénaires) l'idée que j'avais exprimée en 1987¹ (1986) : « Entre le monde réel ou imaginaire et le fonctionnement linguistique se trouve une zone non directement observable, celle de la conceptualisation ». J'avais alors proposé un modèle qui pourrait la rendre directement observable. C'est ce modèle, que j'appelle le modèle d'équipotence que nous exposerons dans ce travail, moi et ma collègue. Ce modèle nous permettra de concevoir la conceptualisation à travers les langues différentes.

La linguistique, comme dirait Antoine Culioli, ne peut pas être que la recherche du généralisable, au sens où une propriété, des catégories, des opérations dites générales, doivent

¹ C.f. Kačić 1988 : 264 et sqq.

pouvoir être (re)construites, par raisonnement, chaque fois qu'il est nécessaire (voir Culoli, 1979 : 94). C'est en partant de ce principe que nous allons concevoir notre étude.

D'après K. Goldstein (1948) nous pouvons dire qu'il y a deux attitudes différentes chez l'homme. La première est l'attitude concrète à laquelle correspond le mode concret, représentatif de l'emploi du langage. Cette attitude consiste à saisir la réalité dans sa manifestation concrète et ne considère donc que les objets pris dans un événement interactionnel dynamique. L'objet ne pourrait être considéré qu'en présence de tous les participants d'un phénomène. Les expressions de la langue sont saisies dans la situation concrète du contexte précis. La seconde est l'**attitude catégorielle** à laquelle correspond le mode abstrait (catégoriel) d'emploi du langage. Cette attitude sert à détacher les phénomènes et les objets de la situation concrète en les saisissant du point de vue de leurs propriétés générales.

Si l'on transpose ces deux attitudes dans le domaine du langage, on est obligé d'admettre que le langage a un rôle catégoriel, (abstrait), mais aussi un rôle concret, en tant qu'élément de l'attitude concrète. C'est par ce biais qu'il faudrait considérer la conceptualisation du monde. La thèse de K. Goldstein induit l'hypothèse selon laquelle le langage comporte une troisième articulation, l'articulation catégorielle. « La forme linguistique, comme disait Emile Benveniste, est non seulement la condition de la transmissibilité mais d'abord la condition de la réalisation de la pensée. » (Benveniste, 1966 : 64).

Cette articulation correspondrait-elle à la première articulation langagière ? Un lexème (au sens d'André Martinet) n'est pas un nom (au moins en français, en anglais et en croate), parce qu'il a telle ou telle compatibilité. Il ne devient un nom que quand il se réalise avec un élément qui est permis par sa compatibilité. En d'autres termes ce n'est pas avec :

[vwa]₁ ou [vwa]₂

(laissant de côté le problème de homonymie) que l'esprit d'un Français voit d'un côté un morphème nominal et de l'autre un morphème verbal, mais c'est parce que l'un et l'autre, lorsqu'ils se réalisent comme /I-a...vwa/ ou /z...vwa/, nous indiquent la construction nominale ou la construction verbale. Ce fait nous oblige à concevoir une troisième articulation, que l'on peut nommer articulation catégorielle. Cette articulation correspondrait, au niveau du langage, à l'articulation lexiematiique (l'articulation en lexies). Notre notion de lexie est très proche de celle de B. Pottier, mais elle diffère aussi de celle-ci, sur certains points. Toutes les deux sont des unités du comportement, mais la lexie de B. Pottier ne concerne qu'une partie de notre lexie. Pour nous² une « lexie générale » est composée de :

(morphème)_i + lexème + (morphème)_j

où i = 1, 2... n... et j = 1, 2, 3,...n...

Donc la partie « centrale » et obligatoire de la lexie est un morphème lexical (ou lexème). L'autre fait obligatoire est que ce lexème doit se combiner avec au moins un morphème, soit postposé, soit antéposé. Ce qui veut dire qu'il peut y avoir soit une (ou plusieurs) postposition, soit une (ou plusieurs) antéposition. Ceci étant un modèle général dans lequel le signe (+) peut signifier une relation soit constructionnelle soit combinatoire et qui sera précisée dans les langues particulières. L'antéposition (dans la construction d'une lexie) entraîne l'analyticité des formes. On pourrait donc utiliser deux signes différents :

(morphème)_i >----< lexème <----> (morphème)_j

où le signe >----< signifierait l'analyticité formelle,

² Voir Kačić 1988 : 216-293.

et le signe <----> signifierait synthéticité formelle.

Ainsi en croate on n'aura jamais **kué-** (maison) mais l'objet qui est susceptible d'être présenté par un « mot » se réalisera **kué+ « quelque chose »**³. Le lexème français **maison** pourra se présenter uniquement quand le contexte justifie la non présence du déterminant. On ne peut dire **maison** que parce qu'on sait que c'est **la maison**. Et si l'on dit **petit**, est-ce **petit** comme **adjectif**, ou **le petit** substantif (voir aussi pour **savoir** et **le savoir**).

La troisième articulation peut se réaliser dans la langue par la compatibilité des morphèmes. Mais cette compatibilité entraîne aussi différents niveaux de combinabilité. La compatibilité (la combinabilité) d'un article ne peut pas être du même rang que celle d'un **adverbe**. La compatibilité de l'article va se situer à l'intérieur d'une lexie. L'adverbe comme **lentement** va déterminer le verbe, donc une lexie, étant lui-même une lexie. La compatibilité de l'article se situera au rang inférieur de l'organisation linguistique (pour nous ce sera au niveau lexiematiqe), tandis que la compatibilité d'une unité comme celle de **lentement** sera de rang supérieur (par rapport à l'article) et on peut le qualifier de syntaxique. Pour pouvoir identifier une lexie nous allons donner un critère supplémentaire, d'ordre syntaxique. **Ne sera lexie que l'unité minimale qui pourra former à elle seule un énoncé.** *Le test de reconnaissance par la question* identifie immédiatement une lexie⁴.

Les questions alternatives (notre appellation) de type :

1. Je li knjiga na stolu ili pod stolom ? (en croate)

Le livre, est-il sur la table ou sous la table ? (en français)

Is the book on the table or under the table ? (en anglais)

auxquelles on peut, tout simplement, répondre par :

?na//pod (en croate) ? sur//sous (en français) ? on//under (en anglais)

nous montrent que la répartition des parties du discours doit être encore plus nuancée. La réalisation de cette articulation (articulation lexiematiqe) en croate, en français et en anglais montre immédiatement qu'à la « lexie croate » **govori-m** correspond la « lexie française » **je parle** et la « lexie anglaise » **I speak**. Ainsi on se rend compte tout de suite que les mots français **quoi** et **que** n'appartiennent pas au même type de parties du discours, que **home** est une lexie en anglais et que **house**⁵ ne l'est pas. L'articulation catégorielle ne se réalise pas, nécessairement, de la même manière dans toutes les langues. Mais elle nous permet néanmoins d'obtenir une répartition comparable des parties du discours⁶.

Il devient d'ores et déjà possible de distinguer, en français et en croate (en anglais ?) les unités suivantes :

1. les indices personnels : fr. je, tu, il, elle, nous... -ons, etc.

cro. -m, -s, -e, -mo, -te, etc.

ang. I, you, he, she, we, etc.

2. les monèmes personnels : fr. me, te, le (lui), la (lui), nous... , etc.

cro. me, te, ga, ju, etc.

ang. me, you, him, her, us, etc.

3. les lexies personnelles : fr. moi, toi, lui, elle, nous, etc.

³ Et le même objet ne pourra se réaliser, en français, que comme **la maison**.

⁴ Etant exclues, bien sûr, les « questions métalinguistiques » de type : Quelle est la première lettre de l'alphabet ? Ces questions (les questions directives) peuvent identifier tout objet linguistique.

⁵ **Home** étant un amalgame de **house** et de **my** (ou autre chose).

⁶ On se rend compte immédiatement que la différence entre les « mots toniques » et « atones » n'est pas dans le fait que les uns possèdent le ton et les autres ne le possèdent pas, mais qu'ils appartiennent à des compatibilités de niveaux différents.

cro. ja, ti, on, ona, ono, mi, vi, etc.
ang. me, you⁷..

En fonction des choix qui sont faits, diverses solutions linguistiques apparaissent. Nos orientations sont

- 1) Les petites unités d'organisation linguistique sont des phonèmes(I). Ces unités ne sont pas porteuses du sens, elles appartiennent à la deuxième articulation.
- 2) Les phonèmes se combinent entre eux d'après certaines règles, qui ne sont pas toujours faciles à établir. Il y a des contraintes qui viennent de la nature intrinsèque des phonèmes (cette nature est déterminée par les traits articulatoires, que l'on appelle les traits distinctifs. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est qu'ils se combinent pour former des unités plus grandes que l'on peut appeler les morphèmes.
- 3) Les morphèmes se combinent pour former les unités du niveau supérieur. Ce sont précisément ces unités que nous appelons lexies.
Elles ressemblent au mot mais ne correspondent pas toujours à la conception que l'on a du mot. C'est pourquoi nous avons été obligés de les nommer autrement. Elles unissent à la fois ce que A. Martinet appelle une classe (un monème) et/ou un syntème. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas non plus leur attribuer un de ces noms.
- 4) Les lexies se combinent entre elles pour former le message.

C'est avec la notion de compatibilité que Martinet définit ses « classes de monèmes » : « Forment une classe, les monèmes qui présentent les mêmes compatibilités, à la condition qu'ils s'excluent mutuellement à un même point de la chaîne ». (Martinet, 1985 : 108). Ou : « Enoncer qu'une classe est l'ensemble des monèmes de mêmes compatibilités veut dire, en fait, qu'elle réunit tous les monèmes entre lesquels on doit choisir à un point donné de l'énoncé pour dire ce qu'on veut dire et pas autre chose ». (Ibidem : 110). La compatibilité est une notion parfois proche de la combinabilité, (même si Martinet le refuse), car la compatibilité des « noms » est « caractérisée notamment par les compatibilités avec d'autres classes, celle des « articles » et assimilés, celle du « pluriel », celle des « adjectifs » ou encore la classe des « verbes » qui est caractérisée notamment par les compatibilités avec celle de « temps », comme le monème « futur et celle de certains « adverbes » comme vite ou lentement ». (Martinet et al., 1979 : 9).

Donc un monème comme « chant » va être un « verbe » parce qu'il va se combiner avec *nous....ons* dans *nous chantons* et non lorsqu'il va se combiner avec *le* dans *le chant*. Cette façon de voir la compatibilité nous paraît « peu économique » et même contraire à une certaine réalité linguistique d'une langue comme le français.

Pourquoi les lexies ?

Notre première hypothèse était celle-ci : ce n'est qu'au niveau syntaxique que les unités se combinent pour former le message. Et les niveaux inférieurs sont des niveaux organisationnels qui préparent en quelque sorte l'apparition des unités complexes (et autonomes) pour l'énoncé.

Au niveau syntaxique, il y aurait des unités qui se combinent entre elles. Ces unités ne peuvent être des morphèmes, car il nous est apparu que, dans l'organisation au niveau de la phrase, par exemple, l'unité **la de la maison** ne se combine pas comme une unité autonome et si le contraire était vrai, alors, elle devrait avoir la même autonomie que **maison**.

⁷ Who broke the glass ? Me. You.

Ceci incite toujours les linguistes à se poser des questions sur l'unité syntaxique. Si notre hypothèse n'était pas justifiable on aurait utilisé le morphème comme unité syntaxique et la discussion serait close.

On sait très bien que la notion de mot est assez opératoire, mais elle pose des problèmes de définition. Et de plus, pour certains types de langues, la notion traditionnelle de mot n'est pas applicable. La redéfinition de la notion de mot pose toujours problème à la linguistique actuelle, c'est pourquoi nous avons voulu procéder autrement.

Nous avons envisagé au départ que c'est seulement au « niveau syntaxique » que certains types d'unités se combinent pour former le message, et que les niveaux inférieurs (phonologie, morphologie, morphématique) ne sont, en quelque sorte, que la préparation de l'apparition des unités complexes (et autonomes). Celles-ci se combineront entre elles pour constituer l'énoncé, et si l'on trouve des unités du niveau inférieur (les morphèmes) libres et autonomes dans un énoncé, elles ne sont là que pour lier et/ou substituer celles-là (grossomodo).

Mais de quel type d'unités complexes s'agit-il ?

En analysant une langue, comme le français, on s'aperçoit que dans une phrase :

La maison de mon père est belle

ce n'est ni la ni **maison** qui peuvent apparaître seuls (l'omission de l'article n'étant qu'un cas particulier de son apparition, d'ailleurs souvent explicable).

Ou dans la même phrase en croate ou :

Kuć-a	mojeg-a	brat-a	je	lijep-a
(la maison)	(de mon)	(« frère » de)	(est)	(beau-fém)

kuć- et **-a** (et ainsi de suite) forment une unité inséparable (mais segmentable).

Il nous est donc apparu qu'entre la syntaxe et la morphématique (niveau de la constitution des signes minima), il y avait un niveau constructionnel et intermédiaire. Nous avons postulé son existence et les pages qui suivent sont le résultat de la recherche basée sur ce postulat théorique. Il est évident que pour nous (et pour bien d'autres linguistes), la langue fonctionne selon le schéma décrit, à savoir : les plus petites unités organisationnelles se combinent entre elles pour former des unités plus grandes (avec des propriétés différentes de celles-là) qui vont se combiner pour former des unités plus grandes, et ainsi de suite... jusqu'à la formation du message.

Donc il y a une hiérarchie des niveaux, que l'on retrouve dans (presque) tous les courants de la linguistique contemporaine, où l'on part de phonème vers morphème (monème), syntagme (ou autre chose), pour arriver à l'énoncé. Mais il aurait fallu savoir à quel niveau arrêter les constructions pour que les unités puissent entrer en combinaison finale dans le but de former un message.

De toute façon, il nous est apparu que la syntaxe ne pouvait pas être un fourre-tout comme :

« La syntaxe consiste principalement à examiner par quels moyens les rapports qui existent entre les éléments d'expérience, et qui ne sont pas des rapports de pure successivité, peuvent être marqués dans une succession d'unités linguistiques de telle manière que le récepteur du message puisse reconstruire cette expérience. La syntaxe établit donc pour chaque élément (monème, synthème ou syntagme) ce que l'on appelle la fonction de cet élément, c'est-à-dire sa relation au reste de l'énoncé, qui correspond, sur le plan non linguistique, au rapport de cet élément avec le reste de l'expérience ». (Guide Alphabétique, p. 18).

Où l'on trouverait pratiquement toutes les unités (à l'exception du phonème). Mais d'une autre façon, il nous a semblé que dans la citation ci-dessus il y avait beaucoup de choses justes. Et nous avons effectué quelques recherches. Un fait nous a frappé, au premier abord, en pratiquant la linguistique, qui s'exprime bien à travers la phrase de Martinet : « De façon générale, la plupart des linguistes contemporains, même parmi ceux qui ne sont guère suspects de conservatisme, se sont montrés peu soucieux d'éliminer tout à fait le terme de mot de leur vocabulaire ». (MARTINET, 1985 : 71).

Quant à lui, il abandonne donc le concept de mot au profit de ceux de monème ou synthème. Le concept de mot, comme le dit justement A. Martinet, ne recouvre pas non plus les mêmes identités dans les langues différentes (Ibidem : 72).

Certains types de « mots » ne se trouvent que hors-syntaxe, ajoute-t-il. Pour cela et pour bien d'autres raisons, il refuse (comme d'ailleurs beaucoup de linguistes) de se servir du vocable « mot ». Et il propose le concept de monème et de synthème pour remplacer le mot. Ce qui nous gêne un peu, c'est de mettre au même niveau organisationnel les unités qui appartiennent à des niveaux constructionnels différents. Bien entendu, notre sentiment n'est pas une raison suffisante pour ne pas mettre au même niveau organisationnel ces deux unités différentes, mais il y a des raisons plus objectives.

C. Touratier (1985) est en accord avec lui, mais à la suite de P. Garde (1981) qui, lui, a essayé de justifier la raison d'être du concept de « mot » dans le cadre de la linguistique contemporaine, dit ceci :

« Mais alors, si ces classes de mots ont une certaine pertinence syntaxique et si le morphème doit être l'unité minimale de l'analyse syntaxique, il est probable que les parties du discours de la grammaire traditionnelle sont plus ou moins transposables aux morphèmes assez comparables aux classes de mots de la tradition. » (Ibidem : 462). Et il va, à notre avis, plus loin que A. Martinet quand il énonce :

« [...] lorsque le linguiste essaie de faire l'inventaire des types d'énoncés qu'il rencontre, il est amené à reconnaître trois classes principales de morphèmes, qui correspondent aux noms, aux verbes et aux adjectifs de la grammaire traditionnelle (Ibidem : 463). Et encore, plus loin : « Les mots n'étant que des mises en œuvre linéaires d'unités structurales. » (Ibid.).

Voir en « mot » la « mise en œuvre.... d'unités structurales » nous paraît un fait très important. Mais pourquoi « linéaire » ? Etant donné que tout dans une phrase réalisée est obligatoirement linéaire, pourquoi tout ce qui est linéaire devrait être obligatoirement non-structural ? Et c'est cet obstacle qui empêche C. Touratier d'aller, à notre avis, encore plus loin et l'a obligé à terminer sa phrase : « il est préférable d'appeler verbes, noms et adjectifs ces trois classes différentes de morphèmes et non plus les trois sortes de mots qui contiennent ces morphèmes. » (Ibid.). C'est pourquoi nous pouvons dire que l'ordre linéaire et l'ordre structural sont en interaction permanente. Ils ne sont pas tout à fait autonomes et ils influencent la façon de concevoir le monde.

C. Touratier propose d'appeler formes verbales, formes nominales et formes adjectivales, ce que la grammaire traditionnelle appelle verbes, noms et adjectifs, afin de suggérer par ces dénominations que les mots en question relevant de la mise en forme linéaire, ne sont pas des unités syntaxiques, mais contiennent une unité syntaxique qui est respectivement un verbe, un nom et un adjectif. Et on appellera syntagme nominal, la combinaison de morphèmes qui a pour noyau central un nom et qui normalement constitue le syntagme... (Ibidem : 463-464).

Il y a donc d'une part chez C. Touratier la nécessité de reconnaître une certaine autonomie à certaines de ces entités que l'on nomme « mots », mais d'autre part, ne sommes-nous pas obligés de ne pas leur reconnaître une autonomie syntaxique, car ce sont des unités composées. Il y a, donc, des linguistes comme C. Touratier et A. Martinet (et bien d'autres) pour lesquels les unités à classer sont des morphèmes (respectivement des monèmes et/ou synthèmes). Mais, il y a aussi des linguistes comme P. Garde (et bien d'autres ; cf. la bibliographie de P. Garde, 1981 : 187 sv.) pour qui « les unités à classer sont les mots. » (Garde 1983 : 3) et pour qui son étude sur les parties du discours « se veut un élément d'une théorie universelle des parties du discours, en ce sens que les définitions proposées devraient être idéalement transposables dans n'importe quelle langue. » (Garde 1981 : 156)⁸.

Sans aucun désir d'être dogmatiques, nous avons envie de dire que la « vérité » doit être, comme il advient dans la majorité des cas, « quelque part au milieu ».

Donc, pour nous, les morphèmes se combinent entre eux pour former des lexies. Et pourquoi pas, pour former des mots ? Parce que, comme nous allons le voir, le concept de lexie diffère, en certains points de celui de mot.

Les lexies sont des unités composées d'au moins deux signes minima. Donc les lexies sont aussi des signes. Elles ont un signifiant et un signifié qui leur sont propres. Quand on dit **kuća** (« la maison ») ou **lentement** personne ne peut dire qu'il voit **kuć-** et **-a** ou **lente-** et **-ment**, même si on peut les décomposer ainsi et attribuer à chacune de ces composantes une signification qui lui est propre. Et le choix n'est pas entre un **kuć-** et puis **-a** (nominatif) ou **-u** (accusatif) mais entre **kuća** et **kuću**. Comme dans **je mange**, le choix ne s'opère pas entre **je** et **tu** et puis **mange** mais entre **je mange** et **tu manges** ou entre **je parle** et **je mange** (ou autre). Quand quelqu'un dit *Pierre mange* on ne voit pas d'un côté quelqu'un, et d'un autre ce quelqu'un qui mange, mais on voit quelqu'un (*Pierre*) qui mange.

La lexie permet aussi à son signifiant d'embrasser la discontinuité. Et elle peut se réaliser en **amalgame**, ce qui est interdit au morphème. Elle peut être **polysémique** et **homonymique**, ce qui est interdit au morphème, mais pas à une unité morphologique quand elle est le signifiant d'un signe. Car l'unité morphologique peut aussi être candidat « à la lexie ». Ce qui nous permet d'étendre la morphologie au-delà de la deuxième articulation.

Les lexies ont par définition une valeur lexicale et/ou sémantique (ce qui n'est permis qu'à certains morphèmes) autonome (c'est-à-dire fonctionnant comme un tout). Il est tout à fait normal (théoriquement) qu'à la frontière inférieure, nous puissions avoir des lexies qui formellement ressemblent aux morphèmes ; mais celles-ci fonctionnent de façon autonome, et sont toujours formées d'au moins deux morphèmes (il y a possibilité d'amalgame et de morphème dont le signifiant est un zéro formel).

Mais le critère le plus important que l'on emploiera pour reconnaître ou définir une lexie sera **syntaxique** : la lexie peut former à elle seule un énoncé.

Nous pouvons en déduire qu'un vocable comme **moi** sera en français une lexie et non pas une variante quelconque de l'élément **je**. De même ce n'est pas non plus **maison** mais **la maison** qui constituera une lexie.

Et un individu dont la langue maternelle est par exemple le croate ne répondra pas à la question (en français) : « qui frappe ? » par **je** parce qu'il saura que l'équivalent de **ja** (croate)

⁸ Il nous semble qu'il y ait des raisons profondes pour que « cet outil d'une remarquable efficacité ait pu servir depuis plus de vingt siècles aux grammairiens de tradition européenne [...] pour [...] rendre compte de faits des langues les plus divers (GARDE, 1981 : 155). Nous y reviendrons.

n'est pas **moi** et/ou **je** mais uniquement **moi** et que **je** correspond à **-m** (en croate) dans **kuca-m** (« je frappe »).

Mais que fera-t-on avec des mots comme : *mon, ton, la, etc... ceux, donc*, qui ont une certaine indépendance et en plus sont composés d'au moins deux morphèmes. Par exemple, on peut commuter :

$$\begin{array}{ll} 1 - a & [1 + a] \\ 1 - e & 1 + \emptyset \end{array} (2)$$

On pourrait pallier à cet inconvénient en introduisant une autre notion, celle de quasi-lexie (ou pourquoi pas semi-lexie). Une quasi-lexie serait donc une construction inférieure à la lexie et composée d'au moins deux éléments, et qui, dans certains types de langues correspondrait à la notion d'un certain type de « mot », (notion traditionnelle) mais qui n'est pas une lexie. Les quasi-lexies⁹ en français seraient donc : **la, ma, mon, ton, etc...** On voit bien que cette notion n'a pas de statut théorique précis en dehors d'une langue particulière.

L'analyse d'une construction comme *le maison* peut se faire en :

[1]- [a...maison]

où [1] peut être un quelconque actualisateur (déterminant) et [a...maison] un « lexillon » (M.K.). *Mon enfant* et *ma maison* pourraient être analysés comme suit : [m-] [on... enfant] et [m] [a...maison].

La comparaison entre **je regarde** et **gleda-m** nous indique un autre procédé général (sinon universel). Quand deux éléments qui rentrent dans une construction étroite, c'est-à-dire quand, à un niveau précis, il forme une unité, deux cas peuvent se présenter :

1. Un élément, en général « plus petit » (au sens général du terme) est postposé à l'élément qu'il détermine, et avec lequel il forme une unité (de quelque façon que ce soit) et est (alors) soudé à celui-ci :

kuć-a ---j̄ kuća parl - ons ---j̄ parlons
lente - ment ---j̄ lentement etc.

Les éléments, qui font alors une unité, forment ce que l'on pourrait appeler une forme synthétique.

2. Ce « petit élément » est antéposé à l'élément avec lequel il forme une unité, il est alors séparé de celui-ci et forme avec lui une forme analytique. On aura donc une lexie analytique.

Exemple : Je parle.

Si la lexie analytique doit obligatoirement apparaître avec un autre morphème et si ce morphème n'apparaît qu'en combinaison avec le « type » de lexie en question, alors le « petit élément » de la lexie forme une forme analytique avec le morphème en question. Ces deux phénomènes sont très répandus. Sont-ils universels ? On ne pourra le savoir qu'après un examen très détaillé de toutes les langues du monde.

Ainsi, on trouve en walof :

ma bey ceeb [« je cultive le riz »)- au perfectif
ma-y bey ceeb [« je cultive le riz »)- à l'imperfectif¹⁰

⁹ Puisque le nom de signe minima est morphème nous proposons d'utiliser le nom de monème pour la quasi-lexie (Kačić, 1988 i 1995).

¹⁰ Cf. (Dialo, 1981 : 65).

Voir aussi le perfectif en polonais. Il en est ainsi aussi pour l'article en roumain et en bulgare qui est postposé et « soudé » au nom. Etc... Mais, il faudrait faire la différence entre le procédé que l'on peut appeler la « mise en lexie » (*je parle* et *m-on enfant*) et l'autre procédé que l'on peut nommer la modification de la lexie comme écrire et réécrire, *pisa-ti* (« écrire ») et *na-pisati* (« écrire » perfectif) etc.

Nous avons dit (plut haut) qu'il y aurait des constructions synthétiques et analytiques. Et, par conséquent, on pourra parler de lexie synthétique (*lente-ment*) et de lexie analytique (*je parle*).

Les lexies sont des unités de base de la leximatique (ou lexiologie)¹¹. Elles peuvent aussi être simples et composées. Les lexies composées seront formées d'au moins deux lexies simples.

Nous aurons deux types de lexies composées :

- synthétique (*gluhonijem* « sourd-muet »)
- analytique (*voditi ljubav* « faire l'amour »).

Dans le deuxième cas, il ne s'agit pas uniquement de la séparation graphique mais d'un certain type de liberté que l'on ne retrouve pas dans le type synthétique. Entre « *voditi* » et « *ljubav* » nous pouvons introduire un autre élément comme : *voditi dobro ljubav* (« faire bien l'amour ») tandis qu'entre *gluho* et *nijem*, ce ne sera pas possible. On pourrait nous objecter qu'entre *voditi* et *ljubav* existe une relation syntaxique. Nous ne serions pas d'accord. Nous répondrons que, s'il est vrai que *voditi* et *ljubav* forment ce que certains appellent un syntagme, et cela d'après une certaine règle, elle n'en est pas pour autant syntaxique, mais lexi(e)matique. Il est donc nécessaire de distinguer des phénomènes qui nous apparaissent comme semblables mais qui, à divers niveaux, se comportent de façon différente, car ils font une unité de sens qui n'existe pas dans manger une pomme. *Voditi ljubav*, est syntaxique, il en serait de même pour *gluhonijem*, car nous pouvons les associer uniquement comme *gluho* et *nijem*¹². Les unités leximatiques se combinent mutuellement pour former le message. Ainsi nous sommes passés au niveau supérieur de l'analyse. La partie de la grammaire qui étudie les règles selon lesquelles les lexies se combinent pour former le message¹³ (ou l'énoncé) sera la syntaxe. Tout en pratiquant notre analyse, nous sommes obligés d'avoir recours aux valeurs et au sens. C'est pour cette raison que la sémantique et/ou pragmatique doivent être intégrées à la grammaire.

Nous avons vu qu'il y a des raisons linguistiques sérieuses pour admettre l'existence des unités que nous avons appelées « les lexies », à savoir le rapport très étroit qui existe entre les éléments (les composantes) d'une lexie.

Ce rapport peut se justifier en plus dans l'inversion (si elle est réalisable)

J'en suis sûr

En suis-je sûr ?

La préposition (antéposition) d'un élément de la lexie peut permettre que l'on introduise des éléments entre les composantes de la lexie. Dans l'ordre analytique (dans la composition analytique qui n'est valable que pour la lexie simple), les éléments jouissent d'une certaine liberté. Cette liberté n'est plus valable quand il y a postposition du « petit élément ». Cela nous incite à penser à un phénomène qui pourrait être général (et peut-être universel).

¹¹ La lexi(e)matique (ou lexiologie) n'est pas ce que certains appellent « la syntaxe intérieure » (Marouzeau, 1951 : 22) même si elle a un certain nombre de points communs avec celle-ci.

¹² En analysant des langues différentes nous nous rendrons vite compte que certaines d'entre elles abondent en lexèmes analytiques et que les autres n'en possèdent pratiquement pas (à l'exception du système verbal).

¹³ Comme nous avons proposé (Kačić, 1976), il faudrait faire la différence entre message et information. Cette différence pourrait se mesurer qualitativement.

L'antéposition d'un élément qui n'est pas le noyau de la construction - et cela au niveau léxématisique - permet la jouissance d'un certain type de liberté (au niveau de l'ordre linéaire) entre les éléments constitutifs de la construction (lexie).

Il est en plus en accord avec un système de références privilégié et apparemment universel, celui qui établirait dans l'espace « la distinction fondamentale entre la gauche et la droite, le haut et le bas, l'avant et l'arrière du corps humain. La distinction de la main gauche et de la main droite est la plus importante. Elle impose à l'espace comme les lignes d'un clivage auquel sont soumis tous les corps de l'espace ». (Cf. Lautman, 1977 : 49 sv.).

Et comme le dit E. Kant, on observe dans la nature un mouvement privilégié de la gauche vers la droite, et qu'aucun artifice ne peut effacer. (Pour plus de détails, voir : E. Kant, Oeuvres, t. II p. 396 etc... éd. Académie Berlin).

Le fait que certains types de morphèmes forment une lexie joue ainsi sur le comportement linguistique des composantes.

Mais il y a encore une raison, qui n'est pas tout à fait linguistique - au premier abord - qui justifie le concept de la lexie : les attitudes différentes chez l'homme de K. Goldstein.

Ainsi, d'après Goldstein, dans l'aphasie dite nominale, le malade serait capable de se servir adéquatement d'un objet précis. Il peut en définir l'usage et le décrire et même employer le nom dans une situation concrète (ou dans un contexte précis), mais il est incapable de comprendre et de prononcer le nom en tant que terme général.

Le malade, par exemple, ne comprendra pas le nom *le cendrier* mais il formulera facilement la phrase : « j'ai deux cendriers à la maison ».

La perte n'affecte dans ce cas que le sens abstrait des « mots ». (Goldstein, 1948 : 60-63). La signification du mot, pour Goldstein, n'est pas dans la simple association d'un complexe sonore avec l'objet donné, mais elle consiste surtout en la faculté de désignation généralisante du monde, en la dénotation qui, à l'aide de l'abstraction, organiseraient notre monde. (Goldstein, 1957 : 29-30 et 19-20).

La thèse de K. Goldstein « rime » donc bien avec notre hypothèse selon laquelle le langage comporterait une troisième articulation, que l'on pourrait nommer l'articulation catégoriale.

C'est par cette articulation que le monde et le langage se rencontrent. C'est pourquoi les catégories d'Aristote étaient transposables dans la grammaire traditionnelle ou c'est peut-être par le biais de la langue qu'Aristote a eu accès à ses catégories. Nous ne voulons pas ici entrer dans le débat épistémologique sur les catégories, ni discuter la position de E. Benveniste (1966 : 63-74) sur les catégories de pensée et catégories de langue ni l'interprétation qu'il nous donne des catégories d'Aristote, mais nous pouvons adhérer à sa pensée en disant que pour nous, le langage et la pensée sont deux possibilités fondamentales que l'homme a pour appréhender le monde¹⁴.

L'articulation catégoriale ne se réalise pas, nécessairement, de la même manière, dans toutes les langues. Les différentes manifestations de cette articulation, dans les langues différentes, pourraient nous indiquer les rapports existant entre les articulations d'une langue et la représentation du monde qu'un locuteur natif de la langue en question peut avoir.

Cela pourrait-il nous donner le droit de parler d'une certaine grammaticalisation du monde, où « grammaticaliser » veut dire « rendre linguistique », au moyen de phénomènes grammaticaux, les phénomènes extralinguistiques ? Nous savons très bien que le monde nous

¹⁴ Le monde n'englobe pas uniquement la réalité extérieure à l'homme mais aussi sa réalité intérieure et toutes les interactions possibles qui peuvent se faire entre le monde extérieur et le monde intérieur.

apparaît sous au moins deux aspects différents, sous l'aspect d'un certain dualisme. D'une part, il y a des identités autonomes (élémentaristes) et de l'autre, l'interaction de ces entités (cet élémentarisme se perd. Cf. l'exemple de morphème qui est une entité et une relation en même temps). Et puis le monde est rempli d'objets (au sens abstrait du terme) qui se ressemblent et qui se différencient en même temps. La langue (le langage) a plusieurs moyens d'en rendre compte.

Le plus important, nous semble-t-il, est justement l'articulation catégoriale.

Prenons un exemple : les éléments *petit* et *petit-esse* ont, en commun, un élément que l'on peut qualifier « d'être petit ». C'est le fait qu'on attribue l'accidence à l'un et la substance à l'autre, qui les différencie¹⁵.

Ce que nous pouvons reprocher au classement de A. Martinet, (cf. Martinet et al., et Martinet, 1985) c'est qu'il est linéaire, comme est linéaire l'analyse en C.I. et l'analyse de la grammaire générative (les transformations exclues), qui ne peuvent pas (théoriquement) rendre compte des différents niveaux constructionnels (et/ou organisationnels), s'ils se présentent.

Donc, en ce sens, elles sont plus pauvres.

En ce qui concerne le classement de A. Martinet, qui n'est pas formel (ou formalisé), il est plus ouvert aux modifications. L'introduction des synthèmes dans le modèle martinetien n'est qu'un essai de palier l'inconvénient que le classement de Martinet pressent probablement. Mais la synthématique peut être comparée, en quelque sorte, avec une partie de la grammaire traditionnelle, à savoir « la formation des mots ».

Etant donné que L. Tesnière « essaie de sauver » le concept de mot et que, par la suite, son concept de base est le mot, nous n'arriverons pas au même résultat que lui. L. Tesnière a une sensibilité linguistique très développée, c'est pourquoi il se rendra vite compte de l'existence de niveaux organisationnels et constructionnels différents. Et il créera la notion de nucléus.

Etant donné que pour lui il y a des mots constitutifs - ceux qui peuvent former un nœud (Tesnière, 1965 : 56) et des mots subsidiaires - ceux qui ne sont pas susceptibles de former un nœud (Ibid.) et que des mots constitutifs et subsidiaires peuvent entretenir des rapports particuliers, il lui faudra une nouvelle notion, celle de nucléus. « Le sort de tout mot subsidiaire est intimement lié à celui du mot constitutif dans le nucléus duquel il se trouve ». (Ibid.).

Ainsi considérée, la notion de nucléus est très proche de la notion de lexie (ou vice versa), et la notion de mot constitutif de celle de lexème, et celle de mot subsidiaire de celle de morphème, qui constitue avec le lexème une lexie¹⁶.

Il est évident que le mot constitutif de L. Tesnière ne joue pas le même rôle que le lexème, car le mot constitutif joue souvent le rôle de lexie. Ainsi dans la phrase :

Alfred frappe Bernard

les éléments *Alfred*, *frappe*¹⁷ et *Bernard* sont pour nous les lexies et non pas les morphèmes constitutifs, comme on pourrait le croire d'après ce qui vient d'être dit.

Mais, en revanche, les constructions *le livre*, *il regarde*, des stemmas 32 et 33 de L. Tesnière, correspondent à nos lexies, tandis que la construction *d'Alfred* n'appartient pas au

¹⁵ Le fait que l'on peut discuter la « substancialité » de « petitesse » ne nous intéresse pas ici. Le seul fait qui nous intéresse, c'est la différence qui peut exister entre « petit » et « petitesse ».

¹⁶ On pourrait ainsi garder la notion de nucléus pour la constitution - organisation constitutionnelle de la lexie - le mot constitutif pour le lexème qui est le centre de la lexie et le mot subsidiaire pour le rôle joué par les morphèmes constitutifs de la lexie.

¹⁷ A cause d'Alfred il y a ici effacement de il ; Alfred, il frappe Bernard.

même type. Les éléments **le** et **de**, auxquels L. Tesnière donne le même statut (*Ibid.*), ont pour nous des statuts différents tout en ayant des points communs. Ainsi **le** est un morphème subsidiaire donc indispensable à la formation d'une lexie. Et **de** de **d'Alfred** ne l'est pas. Celui-ci n'étant qu'un translatif (au sens de L. Tesnière), donc ayant pour rôle de changer la « nature » (la classe) d'une lexie.

Ainsi on peut dire, avec L. Tesnière, que *Alfred* est un nom et *d'Alfred* est un adjectif. Le rôle de translatif de (qu'il ne faut pas confondre avec *de* de la construction *Pierre parle de son livre*) est uniquement « d'obliger » une lexie à changer de classe, c'est-à-dire à devenir une autre lexie. L'élément **le** étant par contre dans son rôle principal un morphème subsidiaire, donc obligatoire pour la construction d'une lexie (la lexie *le livre* sans *le* n'est qu'un morphème : *livre*). Mais cet élément, tout en étant le marqueur d'un type déterminé de lexie, peut remplir aussi le même rôle que *de*. Ainsi *savoir* (verbe) deviendra *le savoir* (nom). Donc l'élément **le** est un morphème subsidiaire par appartenance à une classe fonctionnelle (nous dirons « fonctionnelle » faute d'autre concept). Ainsi on voit que beaucoup de termes de L. Tesnière se chevauchent avec notre lexie (cf., par exemple, la notion de mot composite dans Tesnière, 1965 54).

Supposons que nous travaillions sur trois types différents de langues (pour montrer l'articulation catégoriale dans les différents types de langues) que l'on pourrait classer en trois ensembles¹⁸ (11) :

- 1) ensemble des langues synthétiques (au niveau de la lexie)
- 2) ensemble des langues analytiques (au niveau de la lexie)
- 3) ensemble des langues de type mixte, où l'on trouve les deux types de lexies.

Supposons que l'ensemble (1) soit représenté par le croate et que les lexies s'organisent en lexies synthétiques :

kuć-a	gleda-m	lijep+Ø	ljep-ota
(« la maison »)	(« regarde je »)	(« beau »)	(« beau-té »)

Dans l'esprit du locuteur natif d'une langue comme celle-ci, toutes les catégories se présentent en pensée de cette manière. Car il ne pourra pas penser **kuć-**, **gleda-** (et **lijep**, pour **ljepota**). Donc « l'articulation cognitive » correspondrait à la troisième articulation langagière. Prenons comme exemple de l'ensemble (2) une langue hypothétique L. Dans ce type de langue on aurait, pour dire **je danse** et **la danse** ce modèle :

moi danse dét. Danse

Et si un déterminant de ce type manquait, on pourrait distinguer **la danse** de **moi danse** par les compatibilités (dans le sens que A. Martinet donne à ce terme), par exemple, **belle danse**, **une danse**, etc. On aurait donc une organisation qui ne serait pas morphématique et où l'on distinguerait **la danse de danser**, **manger de le manger** etc. La troisième articulation langagière serait représentée par les compatibilités et elle différerait, probablement, de l'articulation (structuration) cognitive chez les locuteurs natifs de cette langue.

On pourrait dire que pour nos conceptions indo-européennes, la pensée cognitive serait complètement déstructurée, ce qui abolirait¹⁹ tout de suite la fameuse phrase de J. Lacan : « L'inconscient est structuré comme [le] langage ». Mais on ne pourrait pas pour autant nier la troisième articulation langagière qui peut se faire alors, comme nous venons de le dire, au

¹⁸ Ceci n'est qu'une hypothèse de travail. Nous pensons qu'une telle classification des langues n'est pas réelle, mais pour l'instant, nous ne pouvons pas non plus affirmer le contraire. Il est évident qu'en réalité les types sont plus ou moins mixtes.

¹⁹ Car il y aurait une différence de structuration déjà dans le conscient et encore plus entre le langage et l'inconscient.

niveau de la réalisation concrète de la langue. Si on le faisait, l'attitude catégoriale de K. Goldstein se confondrait avec l'attitude concrète. Les locuteurs d'une telle langue auraient de la chance, parce qu'ils ne pourraient pas devenir aphasiques (en parlant de l'aphasie nominale). Donc, même dans ce type de langue, il y aurait une troisième articulation.

Prenons maintenant l'exemple de l'ensemble (3), représenté, par exemple, par la langue française, et supposons que *la danse*, dans l'articulation cognitive, soit réalisée par *danse*. Personne ne pourra pour autant affirmer qu'elle pourra se réaliser dans la langue sans *la* (excepté des contextes bien précis, ce qui est tout à fait autre chose et qui n'a rien à voir avec les articulations).

On ne pourra pas dire que *l* dans /le/ ou *a* dans /la/ ne représentent pas un choix unique de la part du locuteur, et de cette façon interdire à -a le statut morphématique. Il est évident que le choix dans une lexie verbale entre *je*, *tu*..., est plus vaste. Mais c'est, à notre avis, le même type de choix - choix leximique - dans les deux cas. Et leur particularité commune est qu'ils sont des morphèmes nécessaires pour qu'un lexème puisse devenir une lexie. On peut les qualifier d'actualisateurs. L'un va « actualiser » le lexème, qui va devenir une lexie verbale, l'autre fera de la construction une lexie nominale. Ainsi, A. Martinet a raison en disant que dans /a...maison/ il n'y a pas de choix. Mais ce non-choix se réalise dans l'obligation pour un lexème, qui est le candidat à devenir une lexie, d'apparaître avec un article pour devenir un substantif.

Le fait que toutes les possibilités de composition ne se réalisent pas, ne change rien, à notre avis, au phénomène. Pourrait-on jurer que le verbe *maisonner* n'existera pas un jour, car ceci s'inscrit tout à fait dans l'esprit « constructionnel » de la langue. Le fait que certains types de langues se prêtent mieux à des constructions de ce type que d'autres, ne rajoute rien au problème théorique. Ainsi (*fa -t*)₂ peut être traité comme une quasi-lexie ou, que l'on nous pardonne ce barbarisme, comme une lex(i)oïde verbale.

Et pour conclure, nous pouvons dire :

1. Que l'articulation catégorielle (la III^e articulation, qui devrait être la première) ne se fait pas nécessairement de la même manière dans toutes les langues. Les articulations sont donc :

I ^{ère} articulation - unité minimale - de la signification	II ^{ème} articulation
II ^{ème} articulation - unité minimale - de la phonation	III ^{ème} articulation
III ^{ème} articulation - unité minimale - de la conceptualisation	I ^{ère} articulation
2. Que l'on peut identifier et déterminer une catégorie, non pas par elle-même, mais uniquement dans une construction,
3. Que la conceptualisation du monde, c'est-à-dire la grammaticalisation du monde (Kacic 1987 (6)) ne se fait pas par/avec les morphèmes mais par/avec les lexies (au sens que nous donnons à ce terme).

Bibliographie

- Benveniste, E., 1966 - Problèmes de linguistique générale 1 - Paris, Gallimard.
- Culioli, A., 1979 - Conditions d'utilisation des données issues de plusieurs langues naturelles, in Modèles linguistiques 1 - P.U. de Lille, Lille.
- Dialo, A., (1981), Structures verbales du wolof contemporain, Centre de linguistique appliquée de Dakar.
- Garde, P., 1981 - Des parties du discours, notamment en russe, in B.S.L., 76.. pp. 155-189, Paris.
- Garde, P., 1983 - Les parties du discours, in Travaux du CLAIX n° - Aix-en-Provence.
- Goldstein, K., 1948 - Language and Language Disturbances - New York.
- Goldstein, K., 1957 - The nature of Language - in R.N. Anhen (ed.) - An Enquiry into its Meaning and Fonction, New York.
- Kačić, M., 1988 - La théorie des ensembles et l'analyse linguistique, ANRT, Lille.
- Kačić, M., 1992 - Neki osnovni lingvistički pojmovi i nazivi, Suvremena lingvistika no.34. (119-125), Zagreb.
- Kačić, M., 1976, Application des modèles mathématiques à l'étude du langage - Filozofski fakuletet, Zagreb.
- Kačić, M., 1995 - Leksija i zamjenica, Fluminesia n° 1. Rijeka.
- Lautman, A., 1977 - Essai sur l'unité des mathématiques - Union générale d'Editions, col. « 10-18 », Paris.
- Marouzeau, J., 1969 - Lexique de la terminologie linguistique, Geuthner, Paris.
- Martinet, A., 1960 - Eléments de linguistique générale - Colin, Paris.
- Martinet, A., 1979 - Grammaire fonctionnelle du français - Didier, Paris.
- Martinet, a., 1985 - Syntaxe générale - Collin, Paris.
- Touratier, C., 1985 - Les unités minimales de l'analyse syntaxique, in Syntaxe et Latin - éd C. Touratier, Aix-en-Provence.